



Légionellose

Avantages

- ✓ Conseils professionnels et soutien par un spécialiste de votre propre service externe de prévention et de protection au travail.
- ✓ Application pratique de la législation concernée en fonction de la situation de votre entreprise.
- ✓ Programme de maîtrise des risques en vue de protéger les collaborateurs et les visiteurs contre les risques de la légionellose.
- ✓ Documents pour la concertation avec les autorités compétentes (Surveillance de la Santé Publique et SPF Emploi, Travail et Concertation sociale).
- ✓ Instructions pratiques et document à compléter en vue de mettre en oeuvre le plan de maîtrise des risques.
- ✓ Détermination des lieux à risque et propositions de mesures en vue de maîtriser la croissance de la légionellose dans l'installation.

Objectifs

- Pour lutter contre la croissance des bactéries Legionella dans l'eau, il faut avant tout procéder à une analyse des risques de la situation existante. Grâce à cette analyse des risques, il est possible de déterminer les endroits à risque pour la croissance et la propagation des bactéries. Pour ces différents points à risque de l'installation, un plan de maîtrise est élaboré. Les mesures de prévention peuvent consister en des mesures de contrôle, préventives ou correctives.
- Par le biais d'une série de mesures concrètes et facilement réalisables, vous pouvez maîtriser la croissance des bactéries Legionella dans votre entreprise.

Mode d'exécution

Ce dossier est établi tel que prévu par le législateur, en collaboration avec la personne de contact de la société.

- Visite des lieux préalable à l'analyse des risques en vue de fournir des conseils.
- Les plans mentionnant l'emplacement des robinets, le plan de construction sanitaire ainsi que le schéma de principe sont livrés par le client ou établis en concertation avec lui.
- La première étape de ce dossier consiste à procéder à une analyse visuelle de la situation sur place en compagnie de la personne disposant des connaissances techniques de l'installation.
- Lors de cette tournée, les plans existants mentionnant l'emplacement des robinets, le plan sanitaire ou le schéma de principe sont également contrôlés.

- Les points critiques sont exposés et une mesure de la température est effectuée à ces endroits.
- L'analyse des risques est établie sur la base des résultats. Elle comporte :
 - analyse des températures et fréquence d'utilisation ;
 - analyse du transport et du flux de l'installation.
- Les prélèvements d'échantillons de bactéries Legionella ne sont pas compris. Mensura peut aider le client à choisir un laboratoire agréé.

Tarif

Veillez nous contacter pour une offre de prix.

Conclusion

Plan de gestion comportant :

- description de l'installation ;
- analyse des risques ;
- indication des points critiques et conseils relatifs aux endroits où les échantillons doivent être prélevés ;
- mesures de gestion minimales ;
- documents et fiches pratiques pour la gestion de la légionellose.

Résultat

- Protection de tous les collaborateurs exposés contre les risques de la légionellose.
- Protection des utilisateurs, locataires, visiteurs des lieux accessibles au public en Flandre dans un établissement repris dans la classe de risque élevé, moyen ou faible.
- Un dossier comportant des documents pratiques afin de maîtriser la croissance de la légionellose.
- Un plan de maîtrise des risques qui satisfait aux dispositions légales, telles qu'elles sont prévues dans le Code sur le bien-être au travail et dans l'arrêté flamand sur la légionellose.

ATTENTION !

Si vous avez déjà un plan de maîtrise des risques mais qu'il n'a pas été actualisé depuis février 2007, nous vous conseillons de mettre votre dossier à jour. L'arrêté de 2004 a en effet été entièrement abrogé et remplacé par de nouvelles procédures, valeurs limites, classement, etc.
